

Image not found or type unknown



## Droit de préemption sur la vente d'un terrain

Par **Sissy13**, le **27/05/2013 à 10:32**

Madame, Monsieur, rnrnSi je signe un compromis de vente avec un promoteur immobilier, dans lequel il s'engage à acquérir mon terrain à un prix bien plus élevé que celui proposé par la mairie, le DPU peut-il être alors annulé ? rnrnJe vous remercie d'avance pour votre réponse. rnrnCordialement, rnrnSissy.

Par **alterego**, le **28/05/2013 à 09:28**

Bonjour,rnrnNon. Vous n'êtes pas libre de vendre votre terrain à l'acquéreur de votre choix et aux conditions que vous souhaitez.rnrnCordialement